



AVIS

COMMUNE DE PORT-VENDRES

Par arrêté **URBA n° 13/2023 du 2 août 2023**, le Maire de la Commune de PORT-VENDRES a prescrit **une procédure de modification simplifiée n° 10 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**.

Par délibération du 9 août 2023, le Conseil Municipal a défini les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 10 du PLU.

La Commune envisage de modifier ou compléter le règlement afin d'apporter certaines précisions réglementaires nécessaires à la bonne instruction des autorisations d'urbanisme et de créer deux sous-secteurs en zone UA.

Le public pourra consulter le dossier en Mairie de PORT-VENDRES **du lundi 4 septembre 2023 à 9 h au jeudi 5 octobre 2023 à 17 h**.

Un registre sera mis à disposition du public pendant cette période pour lui permettre de formuler ses observations.

A l'issue de la mise à disposition, le bilan sera présenté devant le Conseil Municipal qui par délibération motivée pourra adopter ledit projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

Le Maire,
Grégory MARTY.